

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE**

deliberation :
N° 2012_12_3

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

L' an deux mille douze , le lundi 11 juin à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en Seance ordinaire Mairie, Rue de la République à AUSSAC-VADALLE, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 05 Juin 2012

Présents :

Titulaires : Madame BIRONNEAU Marylène, Monsieur BRUNET Jacky, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GLEMAIN Martine, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean Pierre

Objet : Dénomination du chemin rural n° 13

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de dénommer le chemin rural n° 13 qui se situe à Vadalle, en partant de la RD15 jusqu'à l'intersection du Chemin du Clerc n° 18.

Monsieur le Maire propose de nommer cette partie du chemin rural n° 13, " Chemin de la Cornière"

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de nommer cette partie du chemin rural n° 13, Chemin de la Cornière
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Gérard LIOT